

Au printemps 2010, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé l'implantation d'un hôpital régional dans Vaudreuil-Soulanges. Il a demandé au Centre de santé et des services sociaux et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de déterminer le site optimal qui permettra de desservir au mieux l'ensemble de la population de la région. Les deux organisations ont donc mandaté une firme indépendante afin de préciser, selon des critères établis par le Centre de santé et des services sociaux de Vaudreuil-Soulanges (terrain vacant, accessibilité, qualité et compatibilité du milieu récepteur, aménité du site), le meilleur emplacement. Une fois cet exercice complété, les partenaires dans le dossier (MRC et villes de Vaudreuil-Dorion et de Saint-Lazare) ont débuté des études pour évaluer le potentiel du site. Des démarches seront entamées sous peu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de répondre adéquatement aux exigences environnementales.

1. Qu'est-ce que les partenaires (CSSS, MRC, villes de Vaudreuil-Dorion et de Saint-Lazare) comptent mettre en place afin de réduire l'impact environnemental de la venue de l'hôpital ?

Puisque le site n'a pas encore été sélectionné par les autorités gouvernementales, il est difficile d'affirmer avec précision quelles seront les mesures d'atténuation qui seront mises en place (protection des zones humides, des boisés, des marais, des espèces animales et végétales). Cependant, on peut d'ores et déjà affirmer que diverses mesures seront prises afin de préserver l'environnement. Ainsi, plusieurs études environnementales seront déposées sous peu au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs afin de recevoir ses commentaires sur les mesures de mitigation à prendre pour le projet du Pôle institutionnel régional et de l'hôpital. Selon des estimations préliminaires, entre 60 et 70 % du territoire seront protégés. De plus, le développement et l'aménagement se feront selon des concepts de développement vert de manière à réduire les impacts (érosion des sols, barrières sonores et visuelles, lutte contre les îlots de chaleur, toits verts, gestion des eaux de surface, etc.). Aussi, la MRC planifie un transport en commun efficace et privilégiera le transport actif grâce à un réseau de pistes multifonctionnelles. Les services et les habitations seront centralisés afin de densifier le secteur et ainsi contrer l'étalement urbain.

2. Pourquoi ne pas sélectionner un terrain en zone blanche, comme par exemple celui de Future Electronics ?

Dès que le ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé à la MRC de trouver un site pour l'implantation de l'hôpital, celle-ci, de concert avec le CSSS, a mandaté une firme externe indépendante pour analyser le point optimal de desserte de l'hôpital ; lequel a été par la suite gelé au niveau territorial par un règlement de contrôle intérimaire approuvé par le gouvernement du Québec. Ce site optimal tient compte de la disponibilité des terrains, des besoins populationnels, de l'accessibilité, de la qualité et compatibilité du milieu récepteur. Cette première étape nous a permis de délimiter un site d'étude et plusieurs études environnementales sont en cours et seront déposées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) incessamment.

En ce qui a trait au site Future Electronics, bien qu'il soit du ressort du gouvernement d'accepter ou d'écarter les sites, force est de constater que plusieurs éléments le discriminent. À première vue, ce site ne passe pas le test de l'accessibilité et est également situé à proximité d'un gazoduc. De plus, le gouvernement et le CSSS se doivent de remplir une série de critères reliés à la construction d'un nouvel hôpital qui rend plus complexe et coûteuse toute transformation d'un édifice non conçu à des fins hospitalières.

3. Qu'est-ce que les municipalités de Vaudreuil-Dorion et Saint-Lazare planifient développer autour de l'hôpital ?

Étant donné les besoins de notre population (actuels et futurs), il est prévu que seront intégrés, en plus de l'hôpital à l'intérieur du Pôle institutionnel régional, des établissements d'éducation (primaire, secondaire, CÉGEP et université), des services connexes en santé (polycliniques, médecine spécialisée, pharmacie, paramédical, etc.), des bureaux publics et parapublics, des résidences mixtes (logements abordables, logements étudiants, logements travailleurs, condominiums, etc.) et des commerces de proximité (bistrot, cafés, petites épiceries, etc.).

4. Comment entend-on attirer une main-d'œuvre qualifiée dans la région de Vaudreuil-Soulanges ?

Il est bien entendu qu'il revient au gouvernement du Québec et au CSSS de développer une stratégie d'attraction de la main d'œuvre spécialisée en santé. Toutefois, la venue d'un Pôle institutionnel régional avec des institutions scolaires permettra de préparer et de former une partie des travailleurs nécessaires à l'opération du nouvel hôpital. Nous allons travailler avec les institutions d'enseignement et le CSSS afin que le tout se concrétise. Nous sommes d'avis qu'un nouvel hôpital à la fine pointe de la technologie de même qu'un Pôle institutionnel régional attrayant (logements de qualité et diversifiés, milieu de vie dynamique, développements et espaces verts, transport en commun, etc.) seront des atouts concurrentiels importants permettant d'attirer la main d'œuvre nécessaire. Par ailleurs, plusieurs médecins et travailleurs de la santé habitent déjà la région.

5. Quels sont les rôles des différents intervenants ? Qui pilote le dossier ?

Un projet d'une telle envergure nécessite la collaboration de plusieurs intervenants et partenaires, dans le respect de leurs rôles et juridictions respectifs. Voici un résumé des responsabilités de chacun :

- **MRC de Vaudreuil-Soulanges** : Trouver un emplacement pour l'hôpital et prévoir au schéma d'aménagement le Pôle institutionnel régional permettant d'accueillir l'hôpital. La MRC a un rôle de planification d'ensemble du territoire.
- **CSSS de Vaudreuil-Soulanges** : Maître d'œuvre de l'hôpital. Faire l'acquisition du terrain et bâtir l'hôpital.
- **Villes de Vaudreuil-Dorion et Saint-Lazare** : Revoir leur plan d'urbanisme et mettre en place le Pôle institutionnel régional. De même, les villes prévoiront et feront construire les infrastructures nécessaires (eau, égouts, routes municipales, développement résidentiel et commercial, etc.) dans un concept de développement vert.

6. Qui sont les propriétaires des lots convoités et seront-ils expropriés et dédommagés ?

En ce qui concerne les expropriations et la compensation, lorsque le terrain sera sélectionné par le gouvernement du Québec, les instances gouvernementales interpellées devront étudier plusieurs scénarios et proposer des solutions aux propriétaires. Il n'est pas dit qu'une expropriation sera nécessaire si tous s'entendent. À ce stade-ci, aucune décision ne peut être prise à cet égard et aucun scénario ne peut être écarté.

7. L'accès à un hôpital est crucial et doit être bien pensé. Qu'est-ce que la MRC et les villes de Vaudreuil-Dorion et de Saint-Lazare planifient en termes de transport pour accéder au Pôle institutionnel régional ?

Il est bien entendu que le ministère des Transports du Québec aura un rôle crucial à jouer dans ce dossier avec le maître d'œuvre qu'est le CSSS. En ce qui nous concerne, une étude d'accessibilité au site sera effectuée et les résultats seront connus vers la fin 2012. Chose certaine, le transport en commun sera privilégié. Nous évaluons différentes possibilités avec l'AMT, mais nous pouvons déjà affirmer qu'un service de navettes depuis la gare de Vaudreuil-Dorion sera instauré dans les premières années et d'autres moyens de transport collectif seront développés en fonction des besoins des clientèles.